

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 26 (1938)

Heft: 529

Artikel: Une femme homme d'Etat : la reine Wilhelmine de Hollande

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263104>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURL, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGERUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE . . . Fr. 6.—

ÉTRANGER . . . 8.—

Le numéro . . . 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la moitié de l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Les choses difficiles doivent se faire aujourd'hui; les choses impossibles demain.

Mme Jules SIEGFRIED.
Ancienne Présidente du Conseil National des Femmes françaises.

Le Jubilé du Conseil International des Femmes à Edimbourg

(Suite)

III.

L'une des tâches assignées au C. I. F. par ses fondatrices en 1888 étant, comme l'a rappelé la Baronne Boel dans son discours d'ouverture, de travailler à la suppression de toutes les inégalités dont les femmes ont à souffrir, il est naturel que les premières en date et les plus importantes de ses Commissions permanentes aient été celles qui se sont occupées de la situation juridique, politique, morale et économique de la femme. Et il est naturel aussi que les féministes se soient retrouvées nombreuses à Edimbourg aux séances de ces mêmes Commissions, pour en discuter les rapports et les résolutions à présenter à l'Assemblée plénière.

Il y aurait évidemment beaucoup à glaner dans ces rapports, mais la place nous faisant défaut, nous nous limiterons ici à indiquer les principaux sujets touchés. C'est ainsi que la Commission des Lois, à la présidence de laquelle Mme de Stael-Holstein, avocat (Suède) a succédé à la retraitée Maria Vérone, s'est occupée du statut de la femme, de la nationalité de la femme mariée, des pensions aux veuves, de l'accès des femmes à la police — quand bien même cette dernière question nous aurait paru relever davantage de la Commission de l'Unité de la Morale ou de celle du Travail féminin. Cette dernière a étudié entre autres le chômage de la jeunesse (faisant malheureusement double emploi avec les enquêtes si poussées sur ce point du B. I. T.), le droit au travail de la femme mariée, le problème plus nouveau du chômage des femmes d'âge moyen et la situation des femmes dans les organisations ouvrières, et présentant en outre au Congrès deux résolutions demandant la réglementation du travail agricole, et du travail domestique. La Commission du Suffrage, à la présidence de laquelle notre amie Mme Plaminkow a été élue, remplaçant Mme Brunschwig, démissionnaire, s'est occupée de l'enseignement civique, non seulement parmi la jeunesse des écoles, mais aussi parmi les institutrices, des systèmes électoraux qui permettent le mieux aux femmes d'être élues dans les Parlements; l'une des résolutions votées recommande aux Conseils nationaux de s'intéresser directement à la question du suffrage en collaboration avec les Sociétés nationales qui ont inscrit cette revendication spécialement à leur programme.

La Commission de la Morale, à la présidence de laquelle Lady Nunburnholme (Gde-Bretagne) a remplacé pour une courte période Mme Avril de Ste-Croix, étant elle-même remplacée par Miss Alison Neillans (Gde-Bretagne), l'une des femmes qui connaît le mieux ces problèmes douloieux, et qui préside également la même Commission de l'Alliance Internationale, ce qui peut promettre une féconde collaboration — cette Commission s'est occupée spécialement des mesures à employer pour prévenir la prostitution des mineures (un rapport très intéressant contenant les réponses des différents pays à cet égard a été publié à part) et a suivi de près les travaux de la Commission des Questions Sociales de la S. d. N. Une résolution présentée par la délégation danoise, et qui demandait pour les prostituées un examen psychiatrique et des mesures de protection et d'éducation fut l'origine d'un assez curieux incident: désireuse, et à juste titre, d'affirmer encore une fois le principe d'une morale égale pour les deux sexes, et de ne pas préconiser des mesures d'exception envers les prostituées seulement, la Commission allait voter d'enthousiasme un texte qui, tous les termes en étant mis au masculin, recommandait de la sorte l'aide, le soutien la protection et l'éducation de tous ceux qui auraient commis des délits d'ordre sexuel, étendant ainsi ces mesures à tous les souteneurs, à tous les coupa-

bles d'attentats aux mœurs, de viols, etc., etc. Une déléguée ayant attiré l'attention sur la transformation complète du sens de cette résolution à laquelle on allait ainsi aboutir! après une longue discussion, le texte suivant fut définitivement rédigé et adopté:

Le Conseil International des Femmes désirant voir les personnes coupables de délits sexuels subir un examen psychiatrique, et recevoir des soins adéquats dans les cas où le délit sexuel indique l'anomalie mentale.

Il y a longtemps aussi que la paix et l'arbitrage soit à l'ordre du jour des préoccupations du Conseil International, et sa Commission spéciale a toujours activement travaillé dans ce domaine sous la présidence de la vénérable Dame Elizabeth Cadbury (Gde-Bretagne) d'abord (qui prononça au Congrès un appel d'une inspiration religieuse fervente) puis de Mme Dreyfus-Barney (France). La place nous manque aujourd'hui, soit pour analyser l'excellent rapport présenté par cette dernière, soit pour commenter les résolutions votées, et que nous publierons *in extenso* dans notre prochain numéro, vu leur importance et leur actualité en ces heures si troublées que nous traversons; mais nous tenons d'autre part à signaler ici la manifestation, qui eut lieu dès le lendemain de la clôture du Congrès à l'Exposition de l'Empire Britannique à Glasgow.

(La fin en 2^{me} page).

E. Gd.

Services sociaux et maladies vénériennes

La Commission des Questions sociales de la S. d. N. vient de publier une brochure¹ qui met au point de façon fort intéressante une question relativement nouvelle: celle des relations étroites entre les services sociaux et le traitement des maladies vénériennes, ceci en se plaçant surtout au point de vue de la rééducation des prostituées.

La première partie de cette étude est consacrée à l'organisation du traitement antivénérien dans divers pays, et à l'initiative privée donnée soit par l'Etat, soit par l'initiative privée à cette organisation, appui indispensable pour faciliter à des malades de situation peu avancée ce traitement particulièrement long et coûteux. Malheureusement par suite de la crise, ces subventions de l'Etat ont été réduites dans de nombreux pays, et dans certaines de nos villes suisses, par exemple, des restrictions ont été apportées à la gratuité du traitement: or cette gratuité et les facilités de traitement mises à la disposition de tous les malades sont de première importance, tant au point de vue social qu'au point de vue psychologique, et les sociétés qui s'intéressent à la santé publique et au travail social devraient veiller à ce que les services antivénériens puissent disposer des crédits nécessaires à cet effet.

¹ Publications de la Société des Nations, N° C. 6. M. 5 1938 IV.

Un autre point important étudié dans cette publication concerne les divers modes de traitement antivénérien adopté dans différents pays: traitement obligatoire selon des modalités variées, ou traitement libre. Selon les résultats de l'enquête menée par la S. d. N. l'application du traitement obligatoire présente des difficultés, même là où la législation est sévère et les pouvoirs des autorités sont étendus. Quatre pays, la Bulgarie, l'Estonie, l'Italie et la Turquie connaissent, en outre du traitement obligatoire pour tous les malades, des dispositions spéciales visant le traitement des prostituées, mais si ces mesures législatives spéciales leur sont propres, il existe de fait, même dans les pays où la prostitution n'est pas réglementée, une différenciation dans le traitement antivénérien, différenciation qui vise généralement de leur côté celles des Associations féminines et notamment la Commission d'unité de la morale de l'Alliance Internationale qui ont étudié de près, dans divers pays, l'application des lois antivénériennes.

Mais les lois les plus sévères, pas plus que les facilités de traitement offertes aux malades, ne sont suffisantes pour assurer la régularité du traitement antivénérien. C'est cette constatation qui ressort de l'examen des statistiques dressées par les dispensaires, comme de l'avis des médecins, aussi bien dans des pays à système obligatoire que dans les pays à traitement libre. On calcule qu'en moyenne le 50 % des malades interrompent le traitement avant d'en recevoir l'autorisation du médecin, ou ne viennent se faire soigner que lorsque l'infection est déjà ancienne. L'ignorance, l'inertie, l'insouciance de certains malades préoccupent sérieusement les hygiénistes.

Or le service social attaché aux organismes de traitement des maladies vénériennes permet, en s'occupant de près des cas individuels, de tenir compte des facteurs psychologiques, sociaux, et moraux, qui sont à la base de la lutte antivénérienne, et qui contribuent à rendre ce problème si complexe et si délicat. L'étude publiée par la S. d. N. offre notamment la description du fonctionnement du service social antivénérien en France, qui est dans ce pays organisé d'une manière méthodique, et dont l'expérience remonte à plusieurs années déjà. Nous trouvons là le système le plus large, qui s'adresse à tous les malades venant au dispensaire, et dont le rôle est à la fois médical, social et moral. Grâce au caractère confidentiel donné au traitement, à l'absence de contrainte, au savoir faire de l'infirmière et au contact humain qu'elle arrive à établir, le malade est mis en confiance: condition indispensable du succès.

La tâche première de l'infirmière antivénérienne est d'ordre médical et consiste à assurer la régularité du traitement, à faire l'éducation du malade, à dépister les sources d'infection et les personnes qui ont pu être contaminées. Tâche délicate s'il en fut, et qui nécessite de la part de l'assistante sociale des qualités et une préparation toutes spéciales. L'enquête sociale faite pour chaque malade, les visites à domicile, la longueur du traitement, les nombreuses démarches nécessaires lui permettent de venir en aide socialement au malade et à sa famille, de le conseiller et de l'assister moralement.

(A suivre) Dr. M. SCHÄTZEL.

La ménagère au service du bien public

COURS DE VACANCES

organisé du 3 au 8 OCTOBRE 1938

A LUCERNE

par l'Association suisse pour le Suffrage féminin et la Fédération suisse des Associations de ménagères

Les questions économiques occupent aujourd'hui le premier plan. Elles ne concernent pas seulement nos autorités, mais très spécialement les ménagères, touchées par les mesures prises par le gouvernement pour régler notre économie nationale.

Toute femme, qu'elle soit ménagère seulement ou qu'elle dirige son ménage tout en exerçant une profession, est par conséquent obligée de s'occuper de politique économique. C'est pourquoi nous engageons toutes les femmes qui comprennent l'importance de ce problème à prendre part au Cours de Vacances de cet automne.

Comme pour les années précédentes, à côté des conférences proprement dites, le cours comprendra des exercices pratiques de direction d'associations. Le temps qu'il faut sera réservé aux loisirs et aux excursions sur les belles rives du lac des Quatre-Cantons.

PROGRAMME

Ouverture du cours: Lundi 3 octobre, à 16 heures

Clôture du cours: Samedi 8 octobre, à 11 heures

A. Comment diriger une Association.

Chaque matin de 9 à 11 heures, le lundi, de 16 à 17 heures.

Exercices théoriques de présidence, de discussion, de conférences.

B. Conférences.

Lundi 3 octobre, de 17 à 18 heures : Prolongez l'enfance d'une année ! Mme Dora SCHMIDT (Berne).

Mardi 4 octobre, de 11 h. à midi :

La responsabilité sociale et économique de la ménagère en tant qu'acheteuse. Mme A. de MONTET (Vevey).

Mercredi 5 octobre, de 11 h. à midi.

Les conflits qui surgissent entre l'éducation au sein de la famille et l'éducation en dehors de la famille. M. ZELLER, prof. (Oerlikon).

Jeudi 6 octobre, de 11 à midi :

Les différents aspects du service ménager. Mme A. HAUSKNECHT (Feldmeilen).

Jeudi soir :

Le service obligatoire pour les jeunes filles. Mme R. NEUENSCHWANDER (Berne).

Vendredi 7 octobre, de 11 h. à midi :

Les prescriptions légales que devrait connaître la ménagère. Mme A. LEUCH (Lausanne).

C. Récréations.

Excursions, visite de localités, promenades en bateau.

Renseignements pratiques

Le cours complet	Fr. 10.—
Les 5 conférences	" 4.—
Une journée	" 2.—
Une conférence	" 1.—

Pension à l'Hôtel Beau-Séjour, au Lac: Fr. 8.— (tout compris). La répartition des chambres sera faite dans l'ordre des inscriptions, dans la mesure du possible.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant par Mme A. LEUCH, Mousquines, 22, Lausanne; Mme Vischer-Altoft, St. Johannvorstadt 90, Bâle, pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin; M. Bosschart-Fröhlisch, Grüttlist, 42, Zurich 2; Mme Schraner-Heinzl, Herbstgasse 8, Bâle, pour la Fédération suisse des Associations de ménagères.

Une femme homme d'Etat : La Reine Wilhelmine de Hollande

Comme nos lecteurs l'ont appris par la grande presse, la reine Wilhelmine de Hollande vient de célébrer le 6 septembre l'anniversaire de sa quarantaine année de règne. De grandes manifestations ont eu lieu à cette occasion, qui ont prouvé à la reine l'affection et la reconnaissance de tout son peuple.

Pour nous, féministes, qui ne cessions de revendiquer la participation de la femme à la vie de l'Etat, et qui affirmons qu'au contraire l'homme elle est capable de s'intéresser activement à la chose publique, ces quarante années de règne, souvent en face de circonstances extérieures difficiles, le sentiment profond et grave qu'éprouve la reine Wilhelmine de sa responsabilité, sa volonté et son tempé-

¹ Voir le précédent N° du Mouvement.

rament de chef, son courage, sa préoccupation constante du bien du peuple néerlandais, constituent un exemple précieux et utile à citer. Aussi n'aurions-nous eu garde de laisser passer cet anniversaire sans souhaiter, à la vaillante femme que l'on fête ces jours en Hollande, de longues années encore de cette féconde attività à la tête de l'Eatt.

Une tragédie que le Dante n'avait pas prévue...

...C'est de cette façon que l'un des délégués à la Conférence pour les réfugiés, tenue le 6 juillet dernier à Evian, pouvait caractériser sans aucune exagération les drames qui se jouent journalement autour de nous, et dont nombre d'entre nous, gens heureux et paisibles, dont la liberté, la vie, la pensée, les biens ne sont pas menacés par des mesures abominables autant que stupides ne semblent pas se douter. Et cependant les récits de ce qui se passe depuis quelques semaines à nos frontières du Nord et de l'Est seraient suffisants pour secouer une opinion publique, qui, à force de lire ou de voir à l'écran des horreurs, finit par s'accoutumer à une confortable indifférence. Que dire de ceci qu'écrivit à Die Nation (Berne), M. le conseiller national Nuesch de Balgach (Rheintal)?

Un médecin juif est arrivé heureusement sur sol suisse avec sa famille. Il n'a pas emporté d'argent, ne voulant pas être immédiatement envoyé à Dachau (camp de contention) si sa fuite était découverte, mais ses papiers sont en règle, et tout prouve qu'il s'agit d'une famille honorable. Mais... Il leur manque le visa d'entrée du consulat suisse à Vienne, et par conséquent l'ordre est venu de Berne de les refouler... Et le médecin qui voudrait aller à Shanghai déclare: «Fallait-il de nous ce que vous voulez, tuez-nous ici sur place, mais nous ne retournerons pas dans cet enfer!»

...Un père de famille avec trois petits enfants a réussi à entrer en Suisse, et attend la décision à son égard dans le «camp de réfugiés» de Dieboldsau. Sa femme avec les trois enfants réussit à son tour à passer la frontière, mais ses papiers à elle ne sont pas en ordre. Qu'arrive-t-il alors? Tout simplement que, séparés seulement par une distance de deux mètres de leur mari et père, la femme et les enfants sont refoulés dans l'enfer.

Et voici encore ce qu'écrivit à la National Zeitung de Bâle son correspondant de Zurich sur les scènes déchirantes qui se sont produites à la gare, lorsque la police fédérale donna l'ordre de refouler les malheureux arrivés par avion sans avoir ce visa d'entrée en Suisse que l'on exige maintenant:

...Du désespoir muet aux explosions désordonnées, des cris sans arrêt et des paroles affolées au silence sombre et tragique, nous avons vu toute la gamme des manifestations des sentiments humains. Une femme aux cheveux blancs ayant certainement dépassé la soixantaine était couchée sur un des bancs de la salle d'attente, sa fille à ses pieds. Toutes deux sont renfoulées, alors que leur fils et frère, qui s'était enfui en Suisse quelques semaines plus tôt, est autorisé à rester. Les tragédies succèdent aux tragédies: celui-là comptait sur un visa mexicain, celui-ci avait mis tout son espoir dans une lettre du consul général américain, un troisième, en Suisse depuis longtemps, a attendu sa femme, à l'arrivée de l'avion, pour s'embarquer avec elle pour un pays d'autremer, et voilà qu'à peine est-elle sortie de l'avion qu'il la perd de nouveau. Des enfants, dont le plus jeune n'a pas quatre ans regardent autour d'eux avec de grands yeux inquiets. Et voici qu'une femme bondit soudainement en se tordant

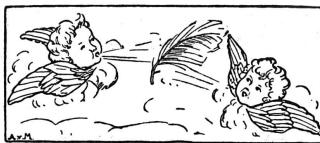
les mains, supplie les assistants de l'aider, puis retombe dans un silence farouche comme frappé de mutisme par le désespoir...

On a dit et répété que ces mesures qu'il ne faut pas hésiter à qualifier de barbares de la police fédérale des étrangers ont été prises, non seulement pour protéger notre marché du travail contre la concurrence et nos finances contre des frais d'assistance (argument du portefeuille!), mais aussi pour arrêter le système qu'emploient sur une large échelle nos voisins, pour se débarrasser de ceux dont on ne voulait plus outre-Rhin, en leur faisant tout simplement passer notre frontière. Cela est possible. Mais il n'en reste pas moins qu'il est d'une ironie cruelle de voir notre pays agir de la sorte, après cette Conférence d'Evian, à laquelle il a participé et de laquelle on semblait être d'ordre d'attendre autre chose. Car, de l'avantage de ceux qui en ont suivi de près les travaux, certains résultats effectifs ont été atteints: convoquée sur l'initiative du président Roosevelt, avec lequel un contact étroit a été maintenu par des conversations téléphoniques journalières, la Conférence a marqué ainsi la collaboration des trois grandes démocraties occidentales; la question des réfugiés est devenue de la sorte un problème politique et plus seulement humanitaire, et une organisation raisonnée de l'émigration remplacera, dès que les travaux pourront en être effectués, les tentatives égrenées et empiriques de l'initiative privée. Tant mieux. Mais en attendant que cette organisation fonctionne, ce qui prendra forcément du temps, n'y avait-il rien d'autre à faire pour notre pays, que de permettre impitoyablement sa frontière à quelques malheureux, qui n'avaient même pas l'intention de rester en Suisse plus que le temps indispensable pour leurs démarches d'émigration? et comment cette dureté impitoyable est-elle conciliable avec les décisions prises à Evian de créer un Comité intergouvernemental «dont la tâche sera de s'occuper des personnes qui doivent émigrer en raison de leurs opinions politiques, de leurs croyances religieuses ou de leurs origines raciales?»

Et c'est pourquoi, avec tristesse et humiliation, nous devons reconnaître que ces semaines d'août 1938 ont marqué d'une tache notre écuillon. E. Gd.

N.B. — Ceux de nos lecteurs qui voudraient venir en aide aux réfugiés admis provisoirement sur sol suisse pendant qu'ils préparent leur émigration outre-mer peuvent verser leurs dons, si minimes, soient-ils, à notre compte de chèques postaux I. 943, sans oublier la mention «Réfugiés», notre journal fonctionnant très volontiers

comme intermédiaire. Des vêtements, surtout d'hommes, seraient également les bienvenus: prière d'aviser la rédaction du Mouvement qui transmettra les offres aux Comités intéressés, ceux-ci prenant les dispositions nécessaires pour faire chercher ces vêtements à domicile.



DE-CI, DE-LA

Succès féminins.

Pour la première fois en Angleterre, une femme a été nommée directrice-adjointe d'une prison mixte. Aucune femme toutefois n'est encore à la tête d'une prison de femmes, et c'est là une des revendications que formulent fréquemment nos amies anglaises.

C'est une femme que le célèbre Marconi, ayant, paraît-il désigné comme son successeur. L'histoire de cette jeune Allemande, Berthe-Emilie Kump, est la preuve de ce que peuvent accomplir la persévérance et le talent combinés: orpheline, petite bonne chez un docteur, dès l'âge de 15 ans, B.-E. Kump trouva durant ses maigres loisirs le temps de faire des études, dès l'âge d'abord, techniques ensuite, et de prendre son diplôme d'ingénier à l'Université de Berlin.

— Les visiteurs de l'Exposition industrielle britannique qui aura lieu cette année pourront y admirer des inventions techniques dues à des femmes. On signale dès maintenant une machine à laver inventée par une citoyenne de Sheffield, et exécutée par son mari.

guerre et de la nécessité de la paix. Et sur la pelouse ombragée de beaux arbres qui l'entoure, on a dressé un cairn, petit monument en pierres, rappelant le traité de bon voisinage pacifique conclu entre les Etats-Unis et le Canada, et auquel à plusieurs, reprises des personnalités pacifistes ou politiques connues sont venues ajouter une pierre, come gage et manifestation de paix. Le C. I. F. ne pouvait manquer de suivre cet exemple: aussi, en présence de la vénérable Lady Aberdeen, qui accueillait ses visiteuses au seuil du Pavillon devant la reproduction du Palais de la S. d. N., la baronne Boel d'abord, au nom du C. I. F., les représentantes de plusieurs Conseils nationaux ensuite, ont-elles à leur tour déposé un gage, tangible et symbolique à la fois, de leur volonté de paix. C'était caractéristique, émouvant même, et notre seul regret est que de nombreux pays, dont le notre, n'aient pas activement participé à cette manifestation. La délégation suisse n'aurait-elle vraiment pas pu déposer sur le cairn un morceau de granit des Alpes, en prenant l'engagement — encore facilité par notre retour à la fameuse neutralité intégrale! — de ne jamais faire la guerre à nos voisins?...

Citons encore, en passant en revue l'activité des seize Commissions du C. I. F., la Commission de Migration, qui a fait voter des résolutions touchant, non seulement aux problèmes généraux de l'émigration, mais à la terrible question des réfugiés et apatrides; la Commission du Cinéma, dans la présidence, Mme Germaine Dulac, la célèbre cinéaste française, a présenté un remarquable rapport en faveur «du film de haute portée morale et artistique, trop souvent dédaigné»; la Commission de l'Habitation, dont une résolution sur les plans d'habitations a soullevé une intéressante discussion entre des déléguées britanniques, qui parlaient de ces constructions comme des femmes ayant bien davantage l'expérience pratique de ces questions que les Françaises ou les Suisses; la Commission de la Presse, dont notre compatriote, Mme Zellweger, a quitté la présidence, et qui a obtenu l'unanimité du Congrès pour le vote d'une résolution sur les dangers de la publication de nouvelles sensationnelles ou inexactes; la Commission de l'Hygiène publique, celle de l'Education, de la Radio, etc., etc. Nous le répétons: il faut nous borner. Car il nous reste encore à parler d'autres manifestations encore de ce Congrès.

IV.

Congrès du Jubilé essentiellement, avouons-dit au début de ces articles. Et c'est pourquoi, si les discussions et les résolutions n'ont rien apporté de spécifique nouveau, comme on peut s'en rendre compte par ce qui précéde, personne n'a songé à s'en faire du mauvais sang: l'on célébrait avec gratitude un anniversaire, l'on mesurait par une vue d'ensemble le chemin parcouru en un demi-siècle; et grâce à la très grande publicité donnée à ce Congrès, comme par la nombreuse participation de femmes de tant de pays, l'on diffusait dans des milieux étendus des idées et des principes formulés et défendus jusqu'à présent par une minorité. Voilà à notre sens quel que fut le résultat appréciable du Congrès d'Edimbourg.

Les manifestations du Congrès furent de



Téléphone 25125

**LE BUREAU TEMPORAIRE DE GENÈVE DE
l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes**
est ouvert dès le 5 septembre
tous les jours (dimanche excepté)
de 10 h. à midi et de 14 à 18 h.
6, rue Bonivard
(dans les arcades de l'ancienne Confiserie FINAZ
à côté de l'Eglise anglaise)

Renseignements. — Adresses. — Journaux féministes. — Organisation de réunions familiaires, de causeries, de conférences, etc., sur des questions internationales d'intérêt féminin.

Fragments d'un journal de vacances en Ecosse (Suite et fin)¹

Fort William, 31 juillet 1938. — Je finis par être un peu lassée par l'exclamation que j'entends continuellement, de la part de toutes les personnes avec lesquelles les hasards de la route ou de la table d'hôte m'amènent à échanger quelques mots (avez-vous remarqué combien est fausse la légende de l'Anglais *No no*, et combien, au contraire, sont aimables et bienveillants, mais jamais indiscrets ou «collants», les Britanniques en voyage?)

— Oh! me dit-on, non pas une fois, mais cent, pour vous qui venez de Suisse, l'Ecosse n'offre rien de nouveau, et vous vous retrouvez ici dans des paysages de chez vous...

Et il est très difficile de faire comprendre à mes interlocuteurs que s'il existe des analogies entre les deux pays, elles sont minimes, alors que les différences sont au contraire marquées. Car, pour autant qu'à la fin de ce second voyage j'adore l'Ecosse, je dois reconnaître cependant que la Suisse est incontestablement plus belle, et je ne crois pas qu'à moins d'aller dans l'Himalaya l'on puisse rencontrer des paysages comparables à ceux de Riffelalp ou de Saas-Fee, ou encore de la Bernina dans l'encadrement prodigieux du Morteratsch, pour ne citer que ceux-là. Or, l'Ecosse n'a rien de pareil, puisqu'elle ne possède aucun glacier, aucun pic neigeux, et que son plus

de pêche ou cargo de transit; aussi me suis-je demandé comment se rente financièrement cette entreprise, qui suppose des travaux considérables, employe du personnel pour le jeu de ses vingt-huit écluses, si elle n'a pas d'autre passerage que le *Gondolier*, qui, une fois par jour, fait alternativement la navette entre Inverness et Fort William! Solitaires aussi, les rives des lochs, à part quelques ruines moyenâgeuses comme celles du château d'Urquhart, (près duquel surgirait de temps en temps le fameux monstre du lac Ness) et quelques domaines habités surtout pendant la saison de la chasse; solitaires, les landes et les fougères qui couvrent les collines riveraines, bien moins escarpées que les bords du lac de Thoun ou du Vierwaldstätter; solitaires les fermes dont les murs blancs et les toits de chaume apparaissent parfois au coin d'un bois touffu ou d'un champ d'avoine... si bien que, habituée à toutes les villes et villages, à toutes les maisons rapprochées les unes des autres, aux innombrables hôtels, pensions, magasins, fabricques, jardins, qui se donnent la main le long d'une route, qui est devenue une rue, de Ville-neuve à Vevey ou de Morges à Versoix, je ne ris plus de la recommandation faite ici aux touristes pédestres ou cyclistes, de ne jamais se mettre en route pour une longue étape sans des provisions suffisantes, et de ne jamais aller jusqu'à l'épuisement de celles-ci! Mais aussi quelle grandeur sauvage, quel charme poétique émane de ces contrées désertes! et qu'ignore hélas! maintenant trop nombreux!

Une autre différence encore entre notre pays et l'Ecosse, c'est la faible population de celle-ci dans ses régions touristiques même les plus cotées. J'en ai été frappée l'autre jour en me dirigeant d'Inverness vers le Sud par le canal Caïdonien: sur tout ce parcours de près de cent kilomètres, notre vapeur n'a pas croisé un seul bateau, yacht de plaisance ou de tourisme, barque

ou pêche ou cargo de transit; aussi me suis-je demandé comment se rente financièrement cette entreprise, qui suppose des travaux considérables, employe du personnel pour le jeu de ses vingt-huit écluses, si elle n'a pas d'autre passerage que le *Gondolier*, qui, une fois par jour, fait alternativement la navette entre Inverness et Fort William! Solitaires aussi, les rives des lochs, à part quelques ruines moyenâgeuses comme celles du château d'Urquhart, (près duquel surgirait de temps en temps le fameux monstre du lac Ness) et quelques domaines habités surtout pendant la saison de la chasse; solitaires, les landes et les fougères qui couvrent les collines riveraines, bien moins escarpées que les bords du lac de Thoun ou du Vierwaldstätter; solitaires les fermes dont les murs blancs et les toits de chaume apparaissent parfois au coin d'un bois touffu ou d'un champ d'avoine... si bien que, habituée à toutes les villes et villages, à toutes les maisons rapprochées les unes des autres, aux innombrables hôtels, pensions, magasins, fabricques, jardins, qui se donnent la main le long d'une route, qui est devenue une rue, de Ville-neuve à Vevey ou de Morges à Versoix, je ne ris plus de la recommandation faite ici aux touristes pédestres ou cyclistes, de ne jamais se mettre en route pour une longue étape sans des provisions suffisantes, et de ne jamais aller jusqu'à l'épuisement de celles-ci! Mais aussi quelle grandeur sauvage, quel charme poétique émane de ces contrées désertes! et qu'ignore hélas! maintenant trop nombreux!

Ce qui me paraît en Ecosse se rapprocher le plus de certains aspects de nos Alpes, ce sont ces collines mamelonnées et sans arbres, ces landes

¹ Voir le précédent No du Mouvement.